

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau n°12 et
Commission Finances n°4

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 28 février 2018 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu du bureau du 22 mars 2017

2-Plan Climat Energie Territorial

- Présentation du projet de Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) de la Région.

3-Fonctionnement du PETR

- Projet de compte de gestion 2017,
- Projet de compte administratif 2017,
- Projet d'affectation des résultats 2017,
- Proposition de participation financière des EPCI membres pour 2018,
- Projet de budget primitif 2018,
- Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?

4- Schéma de Cohérence Territoriale

- Révision allégée du PLU de Champlitte : demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation.

5-Conseil de développement

- Remplacement ou vacance de postes ?

6-Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 18 heures 30, une réunion conjointe de la commission Finances et du Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la Salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 20 février 2018.

Membres du bureau présents : HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude.

Porteur d'un pouvoir : HENNING Frederick pour TEUSCHER Gilles.

Membres de la commission Finances présents : BLINETTE Alain, GAUTHIER Claudie, MEULLE Maurice, MILESI Nicole, TODESCHINI Agnès.

Membres excusés :

- **Bureau** : ALBIN Michel, CLEMENT Christelle, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles (pouvoir donné).
- **Commission Finances** : MAUCLAIR Michel.

Equipe technique : BARON-MAIRE Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, OVIGNE Sophie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli les membres du bureau et constaté que le quorum n'est pas atteint, propose de passer à l'ordre du jour uniquement les points d'information.

Michel RENEVIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 22 mars 2017

➔ *Point ajourné faute de quorum.*

2-Plan Climat Energie Territorial

■ **Présentation du projet de Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) de la Région**
Emmanuel DEPRIESTER présente le SPEE (*voir présentation Powerpoint jointe*).

Principales remarques et/ou questions émises :

Les membres du Bureau présents partagent tous l'intérêt d'une massification de la rénovation énergétique et font le constat :

- d'un manque d'accompagnement technique des particuliers dans leurs projets,
- d'un manque de lisibilité des aides,
- de la plus-value des groupements d'entreprises,

En revanche, ils :

- se demandent s'il est judicieux de tout rénover en BBC,
- font remarquer qu'il s'agit encore « d'une compétence dont l'Etat se décharge et que les collectivités locales doivent assumer »,
- s'interrogent sur le fait que le Département s'est déjà positionné pour porter le service et ne veulent à ce titre pas entrer en concurrence avec lui,
- estiment que Soliha est déjà payé pour faire ce travail et n'envisagent pas de recruter deux chargés de mission similaires.

Le président a néanmoins souligné en fin de présentation l'importance du SPEE en vue de la prochaine contractualisation régionale 2018-2020.

Si la poursuite des réflexions ne semble pas poser de soucis (sous réserve d'une validation du courrier co-signé par les 4 territoires de projets de Haute-Saône par Monsieur Henning), aucune directive claire n'a été donnée sur un éventuel engagement du Pays Graylois dans le dispositif.

3-Fonctionnement du PETR

■ **Projet de compte de gestion 2017**

Le président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été vérifié par la DDFIP et que le compte de gestion 2017 a été établi et transmis par Madame Agnès AVENTINO, inspecteur divisionnaire.

Il propose au Bureau de l'examiner et de rendre un avis.

➔ *Les membres présents rendent un avis favorable sur le compte de gestion 2017.*

■ **Projet de compte administratif 2017**

Le président présente le compte administratif 2017 du PETR, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
341.492,59 €	326.688,98 €	341.492,59 €	300.861,05 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
5.837,30 €	2.066,43 €	5.837,30 €	4.975,73 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (2-1)		-25.827,93 € (déficit de fonctionnement)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 (4-3)		+2.909,30 € (excédent d'investissement)	

Il précise que :

- le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 25.827,93 € et un excédent d'investissement de 2.909,30 €,
- le déficit de fonctionnement provient essentiellement des subventions TEPcv attendues et encore non versées à ce jour (le versement est décalé sur 2018).

➔ **Les membres présents rendent un avis favorable sur le compte administratif 2017.**

■ **Projet d'affectation des résultats 2017**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, le président invite le bureau à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	2.909,30 €
Résultat d'investissement 2016 reporté au compte 001 sur 2017	-3.337,30 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2017 à reporter sur 2018	-428 €

FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	-25.827,93 €
B-Résultat de fonctionnement 2016 reporté au compte 002 sur 2017	35.291,83 €
C-Résultat à affecter (A+B)	9.463,90 €
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement 2017	-428 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	0 €
F-Besoin en financement (D+E)	-428 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation = C (=G+H)	9.463,90 €
G-Affectation en réserve R1068 sur 2018	428 €
H-Report en fonctionnement R002 sur 2018	9.035,90 €

➔ **Les membres présents rendent un avis favorable sur l'affectation des résultats 2017, telle que proposée.**

■ **Proposition de participation financière des EPCI membres pour 2018**

Le président rappelle qu'en 2017, la cotisation du PETR était de 3,13 euros / habitant (1,10 euro pour le SCoT et 2,03 euros pour les missions Pays).

Il annonce qu'une perte de 222 habitants est constatée sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 (ce qui correspond à une baisse de la cotisation de 694,86 euros) et fait remarquer qu'entre 2015 et 2018, le territoire a perdu 2.000 habitants, ce qui représente une perte financière d'environ 7.000 euros.

Il revient sur la fin d'exercice 2017 et le début d'exercice 2018 qui sont compliqués pour le PETR, dans la mesure où la structure est confrontée à un décalage de trésorerie entre les sommes qu'elle doit avancer pour les projets et/ou l'ingénierie et le versement effectif des subventions mobilisées (parfois plus d'un an après, comme c'est le cas pour les opérations éligibles à l'appel à projets TEPcv).

Pour 2018, il propose de maintenir les montants demandés aux EPCI en 2017 afin de combler la baisse du nombre d'habitants et de permettre au PETR la poursuite de ses actions, soit une cotisation à 3,15 euros / habitant, répartie de la manière suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2018	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.428	67.498,20 €
CC des Quatre Rivières	9.992	31.474,80 €
CC des Monts-de-Gy	6.326	19.926,90 €
TOTAL	37.746	118.899,90 €

Il propose enfin d'organiser une nouvelle séance de travail pour en reparler.

➔ **Les membres présents prennent note de cette information.**

■ **Projet de budget primitif 2018**

Non présenté faute d'éléments suffisants.

En vue du comité syndical du 14 mars prochain, le président propose de ne pas voter le budget primitif et de ne présenter que le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et la participation financière 2018 des EPCI.

Une nouvelle date de comité syndical sera arrêtée d'ici le 15 avril prochain, date limite de vote du BP 2018.

➔ **Les membres présents valident cette proposition.**

■ **Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?**

➔ **Point ajourné.**

4-SCoT Graylois

■ **Révision allégée du PLU de Champlitte : demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation**

➔ **Point ajourné faute de quorum.**

5-Conseil de développement

■ **Remplacement ou vacance de postes ?**

➔ **Point ajourné faute de quorum.**

6-Informations et questions diverses

Une nouvelle séance de travail est proposée le 14 mars 2018 à 18 heures, juste avant celle du comité syndical. Les points du jour non abordés au cours de cette séance seront traités.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 20h.